UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon
75011 PARIS

-=-=-=-=-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019

-=-=-=-=-=-

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Aux Membres de l'association LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code dc commerce, notre mission de certification dcs comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,
Le 2 Décembre 2019

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

P. I - M

Pierre ANCELY

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIGUE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

COMPTES ANNUELS

AU 30 JUIN 2019

ACTIF	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets au 30 JUIN 19
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	13 292,80	13 292,79	0,01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	375 400,00		375 400,00
Constructions	1 051 120,00	417 366,00	633 754,00
Agencements	694 295,04	576 076,40	118 218,64
Autres immobilisations corporelles	213 843,87	157 442,22	56 401,65
Immobilisations corporelles en cours			0,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	2 334 658,91	1 150 884,62	1 183 774,29
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	8 100,45	0,00	8 100,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1) à (3)	**2 356 052,16**	**1 164 177,41**	**1 191 874,75**
ACTIF CIRCULANT			
CREANCES			
Clients et comptes rattachés	43 977,24	3 333,00	40 644,24
Fournisseurs et comptes rattachés	1 988,48		1 988,48
Personnel			0,00
Clubs	686 422,65	9 800,59	676 622,06
Arbitres	2 540,22		2 540,22
Comités départementaux	18 102,69		18 102,69
Autres débiteurs divers	1 929,49		1 929,49
Produits à recevoir	289 582,42		289 582,42
Produits à recevoir FFR			0,00
Etat et collectivités	2 607,00		2 607,00
TOTAL CREANCES (4)	**1 047 150,19**	**13 133,59**	**1 034 016,60**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (5)	**70 420,01**	**0,00**	**70 420,01**
DISPONIBILITES			
Banques	122 987,74		122 987,74
C C P	0,00		0,00
Caisse	1 209,87		1 209,87
TOTAL DISPONIBILITES (6)	**124 197,61**	**0,00**	**124 197,61**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (7)	**19 229,93**		**19 229,93**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (4) à (7)	**1 260 997,74**	**0,00**	**1 247 864,15**
TOTAL ACTIF (1) à (7)	**3 617 049,90**	**1 177 311,00**	**2 439 738,90**

PASSIF	Montants Nets au 30 JUIN 19
FONDS ASSOCIATIF	
FONDS PROPRES	
Fonds Associatif sans droit de reprise	740 000,00
Apport sans droit de reprise	-97 311,25
Projet Associatif	
Report à nouveau	242 053,33
Report à nouveau changement de méthode	-48 391,46
Résultat de l'exercice	92 969,57
TOTAL FONDS PROPRES (8)	929 320,19
AUTRES FONDS ASSOCIATIF	
Subvention d'Investissement 7 OMER TALON (9)	86 947,00
TOTAL FONDS ASSOCIATIF (8) & (9)	**1 016 267,19**
PROVISIONS	
Provision Pour risques	59 751,96
DETTES	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENT DE CREDIT (10)	101 586,68
EMPRUNTS AUPRES FFR (11)	72 011,42
DEPÔT RECUS (12)	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (13)	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (14)	120 658,27
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Personnel	32 283,92
Caisses sociales	46 452,29
Etat et collectivités	17 929,78
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES (15)	**96 665,99**
AUTRES DETTES	
Arbitres	21 278,07
Clubs	309 086,53
Comités départementaux	182 204,73
Compte courant FFR	335 553,16
Subventions FFR à reverser	11 431,39
Autres créditeurs divers	67 727,37
Autres charges à payer	30 060,34
TOTAL AUTRES DETTES (16)	**957 341,59**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (17)	**15 455,80**
TOTAL DETTES (10) à (17)	**1 363 719,75**
TOTAL PASSIF (8) à (17)	**2 439 738,90**

LIFR Exercice 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019

COMPTE DE RESULTAT	Du 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	
-Ventes de prestations	25 024,85
-Ventes de marchandises	0,00
Chiffre d'affaires	**25 024,85**
-Subventions reçues	883 787,88
-Autres produits d'exploitation	503 110,30
-Divers	0,00
-Reprise de provisions	35 115,49
TOTAL	**1 447 038,52**
CHARGES D'EXPLOITATION	
-Achat de marchandises	57 178,53
-Variation de stock	0,00
-Autres achats et charges externes	553 041,12
-Impôts et taxes	51 454,26
-Salaires et traitements	355 136,82
-Charges sociales	152 034,50
-Dotation aux amortissements	87 494,55
-Dotation aux provisions actif circulant	13 711,20
-Subventions accordées	64 110,63
-Achat imprimés	400,00
-Autres charges	14 330,00
-Pertes créances exercices antérieures	42 988,72
-Divers	101,74
TOTAL	**1 391 982,07**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**55 056,45**
PRODUITS FINANCIERS	
-Divers	20 201,07
CHARGES FINANCIERES	
-Intérêts des emprunts	5 919,05
-Autres frais financiers	187,09
TOTAL	**6 106,14**
RESULTAT FINANCIER	**14 094,93**
RESULTAT COURANT	**69 151,38**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
-Sur opérations de gestion	24 634,19
-Sur opérations en capital	1 421,00
-Reprise sur provision	
TOTAL	**26 055,19**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
-Sur opérations de gestion	2 237,00
-Sur opérations en capital	
-Dotation aux provisions	
TOTAL	**2 237,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**23 818,19**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	
TOTAL DES PRODUITS	**1 493 294,78**
TOTAL DES CHARGES	**1 400 325,21**
EXCEDENT DE L'EXCERCICE	**92 969,57**

LIFR Exercice du 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019

ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

LIBELLES	Du 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019
Produits d'exploitation	
-Recettes sur matches	13 524,85
-Partenariat et publicité	11 500,00
-Recettes formation	
Ventes de prestations	25 024,85
-Autres ventes	
Ventes de marchandises	
-Subventions F.F.R.	664 287,88
-Autres subventions	219 500,00
Subventions reçues	883 787,88
-Abonnements BO	13 200,00
-Ventes d'imprimés	50 358,00
-Engagements, Cotisations	67 350,00
-Validations et ristournes sur licence	
-Recettes sur formation	182 553,00
-Amendes et sanctions	118 990,00
-Divers	70 659,30
Autres produits d'exploitation	503 110,30
Charges d'exploitation	
-Achat pour matches	500,40
-Achat Coupes/Médailles	9 384,86
-Equipements récompenses	99,20
-Achat d'équipements sportifs	45 193,00
-Achat divers	2 001,07
Achat de marchandises	57 178,53
-Fournitures administratives	6 938,26
-Produits d'entretien	2 236,96
-EDF, Eau, Gaz,,,,	4 261,73
-Autres achats	
-Frais des locaux	64 260,06
-Locations et maintenance MMB	63 160,91
-Locations et entretien matériels sportifs	2 720,06
-Frais de publication	742,98
-Frais de poste et téléphone	27 696,22
-Déplacements et organisations sportives	217 790,12
-Missions et réceptions	68 747,74
-Publicité et manifestations	
-Autres charges externes	94 486,08
Autres achats et charges externes	553 041,12
-Impôts Foncier	7 242,00
-Impôts Divers & Taxes	7 533,70
-TVA non récupérable	23 249,06
-Taxes sur salaires	13 429,50
Impôts et taxes	51 454,26
-Subventions aux clubs	3 327,00
-Subventions aux Comités départementaux	4 195,00
-Autres subventions	56 588,63
Subventions accordées	64 110,63

CHARGES A PAYER — *EXCERCICE 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019*

INTERÊTS SUR EMPRUNT

Intérêts non échus sur emprunt bancaire	**0,00**

CHARGES SALARIALES

Salaire à payer	**31 529,00**

CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES

Sur congés à payer	**15 764,50**

CHARGES A PAYER ETAT

Impôts foncier 9 & 7 Omer Talon 01-06/2019	3 580,00
Formation 01-06/2019	2 500,00
Droits de voirie 01-06/2019	18,00
Taxe publicité Enseigne 01-06/2019	19,00
Redevance TELE 01-06/2019	69,50
TOTAL	**6 186,50**

CHARGES A PAYER FOURNISSEURS

Maintenance Téléphone 23-30/06/2019	440,80
EDF 7-9 Omer Talon 05-06/2019	616,68
Rembt Places TOP14 et 1/2 Finales TOP 14	24 025,00
Frais Académie LAKANAL	2 277,26
Kadéo/Médecine travail	750,00
Frais Divers Tournois / Sélections / Finales...	10 614,54
Commissaire aux comptes 2018/2019	9 720,00
IND Brevet Formation 2018/2019	2 566,00
Frais Réunion / Mission	11 706,38
Kiné/Vente matériel/Pass Navigo	1 640,00
Maillots/Boucliers/Médailles/Mini potaux	16 073,00
Audio WEB 05-06/2019	3 447,96
Prêts SG 7 Omer Talon	586,24
TOTAL	**84 463,86**

AUTRES CHARGES A PAYER

IND LIFR PLANETE OVALE	15 000,00
SUBV DRJS BOP 219:	
Psycologue LAKANAL	1 900,00
Aides diverses LAKANAL	2 092,14
SUBV FFR SECTIONS SPORTIVES FONCTIONNEMENT 2018/2019	8 775,00
SUBV FFR SECTIONS SPORTIVES DEPLACEMENT 2018/2019	2 293,20
TOTAL	**30 060,34**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

EXCERCICE 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019

CHARGES

Assurance Voiture 07-21/10/2019	297,30
Maintenance informatique	5 248,85
CROSIF/AFSVFP 17-12/2019	395,50
Maintenance téléphone 07-12/2019/Sérénity 07/2019-06/10/2020	1 357,00
Consommation/Entretien/Connexion copieur	1 230,54
Jurisassociations/Jurisports/Midi Olympique	306,54
Entretien Intrusion/Incendie/Extincteur/BRENUS	1 158,03
ABT Module personne 07/2018-18/04/2019	2 671,65
Régularisation charges 9 Omer Talon	2 763,62
Abt Site Internet 2019/2020	2 726,10
Mèdecine du travail/Défibrillateur	1 064,80
TOTAL	**19 219,93**

PRODUITS A RECEVOIR

EXCERCICE 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019

PRODUITS

CNDS 01-06/2019	20 500,00
CONSEIL REGIONAL FORMATION 2018 01-06/2019	51 000,00
CONSEIL REGIONAL PRATIQUE SPORTIVE 2018 01-06/2019	115 500,00
1/2 Finales/Finale TOP 14	28 690,00
Places Tournée	1 010,00
Places Irlande	1 960,00
Places Italie	1 010,00
Places Angleterre	8 914,00
Places Ecosse	3 194,00
Places Pays de Galles	1 702,00
IND Formation 2018/2019	16 550,00
Places 2017/2018	4 935,00
Intérêts SOGEMONEPLUS au 30/06/2019	2 310,67
Régul avance	1 300,00
Droits de mutation CIFR/LIFR	21 328,75
Mécénat EDR/Repas AG/ CCR/Rembt fact./Mutuelles/Chrono	9 679,00
TOTAL	**289 582,42**

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

EXCERCICE 25 Octobre 2017 au 30 Juin 2019

PRODUITS

Subv. VIDEOCONFERENCE 2019/2020	455,80
CNDS PSE 2019/2020	15 000,00
TOTAL	**15 455,80**

A N N E X E

Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2019 présente un total de 2 439 738,90 €.

Le compte de résultat dégage un excédent de 92 969,57 €.

Il s'agit du premier exercice de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (LIFR) qui court du 16 octobre 2017 au 30 juin 2019.

Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 25 novembre 2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES

La Ligue a bénéficié d'un apport partiel d'actif du COMITE DE L'ILE DE FRANCE DE RUGBY (CIFR) pour un montant total apporté de 1 022 029,87 € le 30 juin 2018.

La Ligue a été créée le 16 octobre 2017.

IMPOTS COMMERCIAUX

L'association développe des activités en partie lucratives, elle est soumise à ce titre à l'impôt sur les sociétés, à la TVA, à la CET pour les activités suivantes :

- activité de location,
- activité de partenariat.

NOTE SUR LE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS

Les tableaux des immobilisations et amortissements de l'exercice sont communiqués ci-après.

Suite à l'apport effectué par le CIFR à la LIFR, les immobilisations ont été apportées en comptabilité pour d'une part leur valeur brute au 30 juin 2018 et d'autre part pour les amortissements pratiqués au 30 juin 2018.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les éléments figurant au bilan dans la rubrique immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des logiciels et la création de sites internet. Ils sont amortis de manière linéaire sur une période de 36 à 48 mois.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire.

Les taux retenus (hors immeuble rue Omer Talon) sont :

- mobilier de bureau 10 % à 20 %
- matériel de bureau 10 % à 33,33 %
- matériel informatique 25 %

L'immeuble apporté par le CIFR et acquis en indivision avec la FFR a fait l'objet d'une décomposition par nature conformément aux règles relatives aux immobilisations, à savoir :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL	CIFR	FFR
	Ensemble immobilier			2 000 000	1 467 000	533 000
	La quote-part CIFR ventilé :			100 %	73,35 %	
211xxx	Terrain	20 %	NA		293 400	
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans		586 800	
2131xx	Façade	16 %	20 ans		234 720	
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans		176 040	
2181xx	Agencement	12 %	10 ans		176 040	
TOTAL				**2 000 000**	**1 467 000**	**533 000**

Les locaux acquis le 30 mars 2011 ont fait l'objet de la décomposition suivante :

COMPTE COMPTABLE	COMPOSANTS	VENTIL.	DUREE AMORT	TOTAL
211xxx	Terrain	20 %	NA	82 000
2131xx	Gros œuvre	40 %	40 ans	164 000
2131xx	Façade	16 %	20 ans	65 600
2135xx	Installation générale	12 %	15 ans	49 200
2181xx	Agencement	12 %	10 ans	49 200
TOTAL				**410 000**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

BRUT	Apport partiel actif	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	13 293			13 293
Total Immobilisations Incorporelles	**13 293**	**0**	**0**	**13 293**
Terrain	375 400			375 400
Constructions bâtiments	1 051 120			1 051 120
Agencement aménagement construction	338 265	1 310		339 574
Agencement aménagements divers	346 440	8 281		354 721
Matériel de transport	10 571			10 571
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	150 299	46 974		197 273
Œuvres d'art	6 000			6 000
Total Immobilisations Corporelles	**2 278 094**	**56 565**	**0**	**2 334 659**
Autres Immobilisations Financières	13 600		5 500	8 100
Total Immobilisations Financières	**13 600**	**0**	**5 500**	**8 100**
Total Général des Immobilisations Brutes	**2 304 987**	**56 565**	**5 500**	**2 356 052**

AMORTISSEMENT	Apport partiel actif	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Droits au bail	13 293			13 293
Total Amortissements Immo Incorporelles	**13 293**	**0**	**0**	**13 293**
Constructions bâtiments	383 580	33 786		417 366
Agencement aménagement construction	242 846	23 952		266 798
Agencement aménagements divers	293 644	15 634		309 278
Matériel de transport	10 571	-		10 571
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	132 749	14 123		146 872
Total Amortissements Immo Corporelles	**1 063 390**	**87 495**	**0**	**1 150 885**
Total Général des Amortissements	**908 203**	**87 495**	**0**	**1 164 178**

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions appropriées et déterminées de manière individualisée.

L'état des provisions est communiqué ci-après.

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'acquisition.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

AUTRES FONDS ASSOCIATIF

Il s'agit de la subvention d'investissement FFR de 150 000 € pour l'acquisition du 7 bis rue Omer Talon.

Cette subvention est étalée sur la durée d'amortissement des locaux.

Elle a été reprise en compte de résultat au cours de l'exercice pour un montant de 1 421 €.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Solde au 30/06/19	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts Société Générale :			
700 000 €	89 553	59 239	30 314
60 000 €	12 033	6 811	5 222
Emprunts FFR :			
200 000 €	72 012	17 473	54 539
Total	173 598	83 523	90 075

AUTRES DETTES

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an.

ETAT DES PROVISIONS

	Apport partiel actif	Dotation	Reprise	Fin exercice
Indemnité fin de carrière	55 841	3 911	-	59 752
Total risques et charges	**55 841**	**3 911**		**59 752**
Clients	3 333	-	-	3 333
Clubs	35 115	9 801	35 115	9 801
Total dépréciation	**38 448**	**9 801**	**35 115 (1)**	**13 134**
Total Général	**94 289**	**13 712**	**35 115**	**72 886**

(1) dont reprise sans utilisation : 0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Garanties données :

Prêt immobilier Société Générale 700 000 €.

Encours au 30 juin 2019 : 89 553 €
Garantie donnée : Hypothèque sur locaux rue Omer Talon

Prêt immobilier Société Générale : 60 000 €

Encours au 30 juin 2019 : 12 033 €
Garantie donnée : Garantie de parts d'OPCVM.

Bail commercial du Comité départemental rugby Val de Marne au 99 avenue de Clichy - ZA Les Flandres 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Encours au 30 juin 2019 : 6 800 €

Caution solidaire du paiement des loyers, charges, réparations locatives jusqu'au terme du bail (30 novembre 2020)

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE AU 30 JUIN 2019

Catégorie	
Cadres	2
Techniciens	7
Employés	1
Total	**10**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La LIFR s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles élus ou non. Ces bénévoles interviennent dans des secteurs très divers (administration sportive, arbitrage, officiels de matchs, ...). Ces contributions volontaires à titre gratuit n'ayant pas été valorisées à l'exception des indemnités kilométriques ci-après, elles n'ont pas fait l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe, compte tenu de la difficulté de rassembler des informations quantitatives précises sur ces actions.

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les bénévoles transmettent un détail des kilomètres parcourus avec leur véhicule personnel.

Ces frais qu'ils ont engagé en vue de la stricte réalisation de l'objet social de la LIFR et pour lesquels, ils ont expressément renoncés à leur remboursement, ont été évalués globalement à 35 945,64 € qui ont donné lieu à délivrance d'un reçu fiscal à chaque bénévole concerné attestant de ce don.